

dans n'importe quel tribunal. Il en est de cet article comme de celui que l'honorable ministre a suspendu pour donner des renseignements. Si la règle est sage dans un cas, elle doit l'être dans l'autre. Nous avons le droit d'avoir les comptes, afin de pouvoir juger si nous sommes justifiables de mettre cet argent à la disposition du gouvernement. L'année dernière nous avons voté \$10,000; l'année précédente, \$1,100—\$11,000.

M. SCARTH: Oh, oh.

M. MULOCK: Je sais que c'est amusant pour ceux qui ne sont pas intéressés dans le paiement des taxes, mais pour ceux qui se sont efforcés, et qui s'efforcent d'accomplir leur devoir, c'est une chose sérieuse, et ils ont droit d'être entendus. Je dis que le gouvernement doit soumettre le mémoire de frais à la Chambre. Il n'a pas osé le faire l'année dernière, et il n'a pas meilleure volonté cette année. Ce n'est, je crois, ni plus ni moins qu'un vol de prendre l'argent public qui n'est pas dû, et le dépenser sans même donner à la Chambre les explications qu'elle a le droit d'avoir. C'est là une manière de transiger des affaires, à laquelle nous devrions nous opposer.

Sir JOHN A. MACDONALD: Les comptes sont taxés.

M. MULOCK: Je soutiens qu'aucune taxation ne produira un résultat comme celui-là. Si ce mémoire est taxé, montrez-nous le. C'est peut-être le même système de taxation que pour un certain compte qui, il y a quelques années, fut envoyé à Toronto pour être taxé, et l'officier étant un candidat conservateur pour Toronto-Est *in prospectus*, la taxation fut faite non devant les tribunaux, mais au U. E. Club.

M. SCARTH: Je ne parlerais pas si l'honorable député qui vient de parler n'avait fait allusion à moi. J'ai ri parce que, à un moment, il parla de \$1,100, puis ensuite de \$11,000, et il était tellement troublé qu'il ne savait pas de quoi il parlait. Il n'y a rien d'étonnant que l'on ait ri. Si l'honorable député croit me réduire à silence en faisant une allusion personnelle, en disant qu'il est plus capable que moi de payer les taxes, parce qu'on lui a laissé plus d'argent, il se trompe grandement.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Dans tous les cas je crois que le ministre des finances devrait nous donner les renseignements. Le montant semble très élevé, et sans vouloir discuter dans le moment la politique du gouvernement sur la question en litige avec le gouvernement d'Ontario, il est démontré—le ministre des finances ni le ministre de la justice ne nieront cela—que le gouvernement d'Ontario a pu faire taxer sa part de frais à \$2,000, tandis que la nôtre nous coûte \$15,500 jusqu'aujourd'hui, avec la perspective brillante d'une augmentation considérable si nous allons devant le conseil privé. Il existe maintenant une telle différence qu'il faut faire une enquête. Nous avons payé déjà \$11,300 ou \$11,500, je ne me souviens pas, mais les deux sommes sont huit fois plus élevées que ce que le gouvernement d'Ontario a payé, et je ne vois pas comment on peut nous imposer \$15,000 de frais jusqu'à présent.

M. THOMPSON: Le mémoire de frais ne peut être produit avant la fin du procès. L'honorable député de Wellington (M. McMullen) a, je crois, une liasse des documents qui ont été produits et contenant tout ce qu'il nous est possible de donner. La somme de \$4,000 a été acceptée jusqu'à présent, je crois. Pour ce qui est de la déclaration que le gouvernement d'Ontario n'a payé que \$2,000 pour sa part de frais, je ne suis pas en position de la contredire ou de la vérifier. Si c'est le cas, il est évident, ou que le gouvernement d'Ontario n'a pas tout payé ou qu'il a été assez heureux pour avoir des avocats qui travaillent pour rien. Un procès de ce genre ne peut être payé par ce montant dans aucun partie du monde, et si l'honorable député a puisé ses renseignements dans les comptes publics d'Onta-

rio cela peut simplement représenter ce qui a été déboursé déjà, et les honoraires n'ont pas encore été payés.

M. McMULLEN: Je dis que ce chiffre est absolument exact, et qu'il couvre tout l'argent dépensé par le gouvernement d'Ontario.

Sir JOHN A. MACDONALD: C'est absurde; ce n'est pas possible. L'honorable député se trompe.

M. McMULLEN: Je donne ma parole que j'ai la preuve ici, une preuve qu'il ne niera pas.

Sir JOHN A. MACDONALD: Cela est impossible.

M. McMULLEN: Je puis dire à l'honorable ministre que le procureur général d'Ontario est venu lui-même devant la cour suprême, et il n'a certainement pas fait payer sa comparution, mais simplement ses frais de voyage. Nous avons un ministre de la justice ici tout près de la cour. Pourquoi n'a-t-il pas comparu, plutôt que de payer un avocat? C'est sans doute pour cela que le gouvernement d'Ontario ne paie qu'un dollar tandis que nous en payons \$10. L'honorable ministre a fait une objection au sujet de l'estimation que j'ai ici. Je dis que le sous-ministre lui-même a déclaré que \$10,000 seraient suffisants pour couvrir les frais. Nous avons déjà payé \$15,000 et plus, et le procès n'est pas fini.

M. THOMPSON: Je ne mettrai pas en doute la sincérité de l'honorable député; au contraire, je crois qu'il a puisé ces renseignements dans les comptes publics d'Ontario, et je n'ai aucun doute que cela n'est pas le plein montant des frais. Je suppose que les honorables membres de la Chambre savent qu'il faut encourir certaines dépenses pour des honoraires d'avocats, bien que l'on ait un ministre de la justice. Il y a les dépenses pour les recherches et les déboursés faits par nos agents, et à moins que j'aie le don d'ubiquité, il me serait impossible de régler toutes les difficultés qui surviennent, souvent dans la Colombie-Anglaise ou la Nouvelle-Ecosse, même dans la ville d'Ottawa je ne pourrais pas remplir mes fonctions dans mon ministère et dans le parlement et suivre les procès devant la cour suprême. L'honorable député a cité un cas où le procureur d'Ontario a lui-même comparu. Eh bien! dans une foule de circonstances mon assistant a comparu à la cour de l'échiquier et à la cour suprême.

Quelques DÉPUTÉS: Plus fort.

M. THOMPSON: Je ne serais pas obligé de parler plus fort si les honorables députés voulaient écouter.

M. DAVIES (I. P.-E.): Je dirai à l'honorable ministre que je n'entends rien de ce qu'il dit.

M. THOMPSON: L'honorable député m'entendrait si ses voisins se taisaient. Lorsque l'honorable député établit une comparaison entre les affaires de la couronne, dans Ontario et ici, il oublie que les officiers de la couronne ici ont des devoirs mille fois plus importants que dans Ontario.

M. MULOCK: L'honorable ministre, ne tente pas de justifier l'article que l'on discute. Nous savons tous que dans ce cas-ci il n'y avait aucune dépense à encourir pour la preuve. Pratiquement parlant il n'y avait pas de preuve. Tout se fait sur les documents et traités, le point principal était un point de loi; et sous ce rapport ce procès n'était pas plus dispendieux que tout procès ordinaire basé sur un point de droit. L'année dernière, comme mon honorable ami de Wellington-Nord (M. McMullen) l'a dit, la Chambre a été appelée à voter \$20,000. A cette époque, je crois que la cour d'appel, et le sous-ministre de la justice fit un rapport qui fut déposé devant la Chambre et où il disait que dans son opinion \$10,000 suffiraient pour payer les frais. Qu'est-il survenu en mars, lors de l'émission des mandats du gouvernement, pour justifier le paiement de \$4,000 de plus? Ceux qui connaissent quelque chose dans ces affaires savent